



**HERIGE**  
ENTREPRENEURS D'AVENIR

**BILAN DES EMISSIONS DES GAZ  
À EFFET DE SERRE (GES)  
PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE**

**RÉSULTATS SUR L'EXERCICE 2014**

31 DÉCEMBRE 2015

# RÉSULTATS SUR L'EXERCICE 2014

## Contexte de la quantification des émissions de GES

- Conformément l'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, HERIGE (anciennement VM Matériaux) a réalisé son **Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre** sur ses deux activités : ATLANTEM (menuiserie) et VM DISTRIBUTION (négoce).
- Le Bilan a été réalisé sur l'exercice **2014**.
- Ce travail d'inventaire a été réalisé selon le [Guide méthodologique du ministère du Développement durable](#). L'approche de consolidation choisie sur le périmètre réglementaire est l'approche **Contrôle détenu**.
- Ce support présente les résultats obtenus et les axes de réflexion visant la diminution des émissions.

### SYNTHESE DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

- 1) Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour **tous les 3 ans**. Le bilan doit être établi avant le 31 décembre 2015 et transmis par voie électronique au préfet de la région où la personne morale a son siège ou son principal établissement avant cette date. Il porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire Français.
- 2) Le bilan est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de **500 personnes pour la France métropolitaine**.
- 3) Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables.
- 4) Le bilan utilise les facteurs d'émissions de la Base Carbone, ou d'autres facteurs d'émissions plus précis et documentés, dans le respect du secret commercial.
- 5) Le bilan et ses mises à jour sont rendus publiques et mis à disposition.
- 6) Les estimations des réductions d'émissions de GES associées au financement de projet de compensation volontaire ne peuvent pas être déduites du bilan d'émissions de GES.

# NOS RESULTATS

Les émissions sont réparties de la manière suivante en 2014 :

SYNTHESE DES EMISSIONS SUR LE SCOPE REGLEMENTAIRE : 1 COMMUNICATION DISTINCTE PAR SIREN

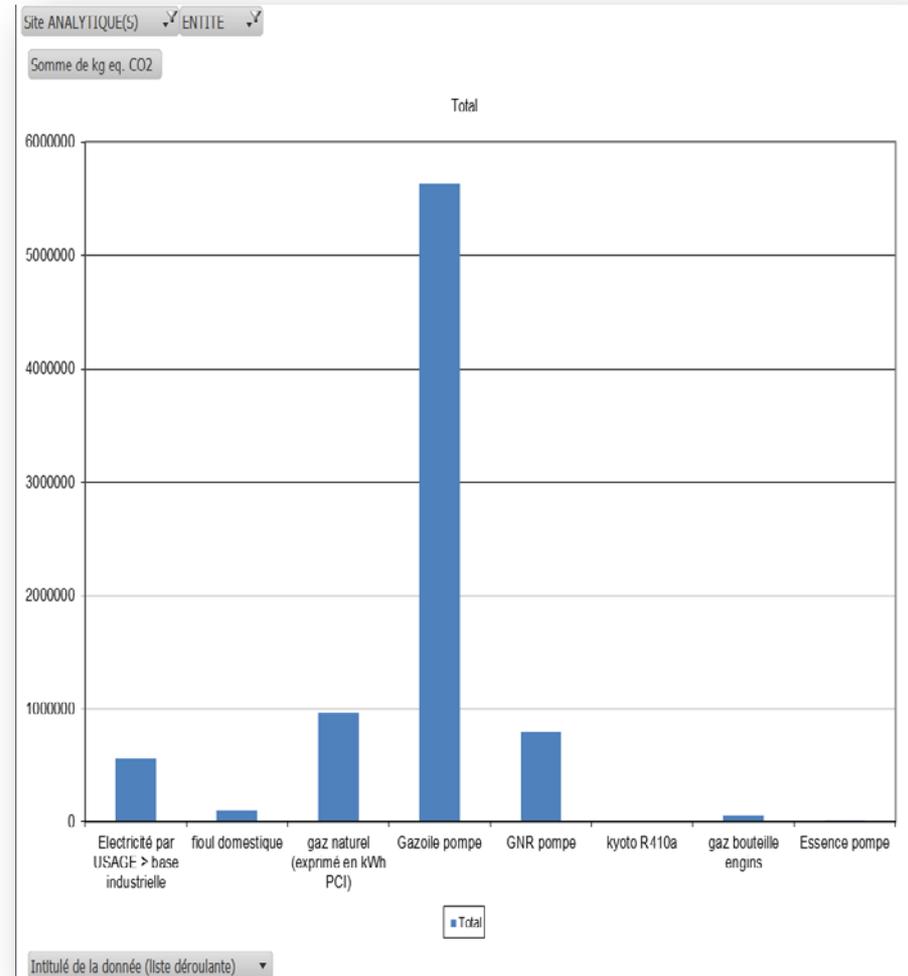
<b>ATLANTEM</b>	<b>N°SIREN</b>	<b>340137736</b>				
Entité obligée (O/N)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
		Données				
Type de donnée(liste déroulante)	ENTITE	Somme de kg eq. CO2	Somme de kg CO2	Somme de kg CH4	Somme de kg N2O	Somme de kg autres gaz
• Emissions sources fixes de combustion	ATLANTEM	628032,2	616058,7	55,9	27,6	0,0
<b>Total Emissions sources fixes de combustion</b>		<b>628032,2</b>	<b>616058,7</b>	<b>55,9</b>	<b>27,6</b>	<b>0,0</b>
• Emissions directes des sources mobiles		985592,0	973893,1	15,9	29,8	0,0
• Emissions directes fugitives		5174,5	0,0	0,0	0,0	2,6
• Emissions indirectes		233420,3	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total général</b>		<b>1852219,0</b>	<b>1589951,9</b>	<b>71,8</b>	<b>57,4</b>	<b>2,6</b>

<b>VM DISTRIBUTION</b>	<b>N°SIREN</b>	<b>337587422</b>				
Entité obligée (O/N)	<input type="radio"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
		Données				
Type de donnée(liste déroulante)	ENTITE	Somme de kg eq. CO2	Somme de kg CO2	Somme de kg CH4	Somme de kg N2O	Somme de kg autres gaz
• Emissions sources fixes de combustion	VMD	463354,1	455698,1	32,8	18,6	0,0
<b>Total Emissions sources fixes de combustion</b>		<b>463354,1</b>	<b>455698,1</b>	<b>32,8</b>	<b>18,6</b>	<b>0,0</b>
• Emissions directes des sources mobiles		5494299,2	5418684,4	84,5	165,6	0,0
• Emissions directes fugitives		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
• Emissions indirectes		321571,3	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total général</b>		<b>6279224,6</b>	<b>5874382,5</b>	<b>117,3</b>	<b>184,2</b>	<b>0,0</b>

# NOS RESULTATS

Les résultats de quantification des émissions de GES sur Atlantem et VM Distribution font apparaître une large contribution des déplacements (matériaux et personnes) sur l'impact carbone global de nos activités.

En conséquence, une réflexion basée sur un plan de diminution des émissions continue d'être engagé sur ces activités avec de l'écoconduite, une rationalisation des déplacements, l'utilisation de visioconférences, l'investissement dans un parc roulant moins émetteur de GES, des outils de géolocalisation....



## COMPARAISON GES 2011 et 2014

Emission en kg eq CO2	2011	2014
ATLANTEM	1 866 947	1 852 219
VMD	9 662 149	6 279 224

Pour Atlantem, la diminution s'explique par **l'arrêt** d'un site de production sur **Toulouse** qui diminue les émissions indirectes notamment liées à **l'électricité**. On constate également une diminution des émissions liées au transport grâce aux actions citées précédemment.

Pour VMD, la diminution s'explique par la variation du périmètre des sites considérés. En effet, le Groupe a **cédé 8 sites négoce** dans le **sud ouest** dont **une centrale à béton**. De plus, une réorganisation interne par branche d'activité, **a soustrait 8 centrales à béton** de l'activité négoce pour les reporter sur l'activité béton.